Conférence de Monsieur Jean-Luc SAURON, Professeur à l'Université Paris-Dauphine, Vice-Président du Mouvement Européen-France le 22 avril 2013 au Conservatoire de Saint-Cloud

## Le Traité Européen sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance

Le traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance est un traité intergouvernemental qui a été signé par 25 des Etats membres le 2 mars 2012, à l'exception de la Grande-Bretagne et de la République Tchèque. On l'appelle aussi « Pacte budgétaire européen». Il pose la règle d'or qui s'impose aux Etats de la zone euro et aux autres Etats. Cela signifie que le budget doit être en équilibre ou excédentaire. Or cette règle de l'équilibre ou de l'excédent ne figure pas dans les traités. Ce qui figure dans les traités : le déficit public ne doit pas dépasser 3% du P.I.B.

Il a fallu prévoir la possibilité d'un contrôle juridictionnel du suivi par les Etats de l'équilibre budgétaire. Le contrôle de l'équilibre est intégré dans le droit national pour qu'il y ait un contrôle juridique.

L'article 12 du traité organise une gouvernance de la zone euro : on a ainsi mis en route l'autonomie croissante de la zone euro. Il y aura un Conseil Européen dans la Zone Euro. Les Etats ont choisi M. Van Rompuy comme président du Conseil Européen de la zone euro, ce qui entraîne une autonomie spécifique de la zone euro.

Un lien est établi entre l'équilibre budgétaire et la solidarité financière : à partir du 1 er mars 2013, pour bénéficier du Mécanisme Européen de Solidarité, il faut avoir ratifié le TSCG et le 1<sup>er</sup> mars 2014 il faudra avoir intégré la règle d'or : la solidarité repose sur 1 respect de l'équilibre budgétaire. C'est une Europe allemande dans son organisation. La Banque Centrale Européenne, la Cour de Justice et la Commission Européenne ne dépendent pas des intérêts nationaux. En France, un Haut Conseil aux Finances Publiques, indépendant, est chargé de vérifier le respect de l'équilibre budgétaire. Il y a un mécanisme automatique de correction. Réponses aux questions :

Est-ce l'Europe de la grande austérité ? Le problème de l'austérité est à chercher dans les 40 dernières années, l'Europe n'y peut rien, le budget n'était pas en équilibre, or nous ne devons pas transmettre de dettes à nos enfants, et il faut commencer à régler ces dettes dès maintenant. La Bundesbank dit que nous avons une dizaine d'années d'efforts à faire, des efforts durables, collectifs et partagés.

## Menace internationale

Pour le F.M.I. l'économie mondiale est en train de se fragmenter : l'Asie va bien, le groupe Euro atlantique coule, l'Afrique décolle.

Menace européenne

La crise de l'euro entraîne une absence de marché et l'Allemagne fait croître ses exportations hors de l'Europe.

Question : les problèmes actuels ne viennent-ils pas d'un élargissement trop rapide de l'Europe ?

Réponse : En 1976 Giscard d'Estaing a milité pour l'entrée de la Grèce dans l'Union Européenne malgré un rapport défavorable. Les Américains ont surinvesti en Espagne avant l'entrée de l'Espagne en Europe. 77 % du commerce de la Pologne se fait avec l'Europe. Il y a des bases américaines au Kosovo, en Bulgarie et en Roumanie.

En Grande-Bretagne le taux d'imposition sur les sociétés est de 20 % et la politique consiste à prendre les emplois des voisins. Le fédéralisme est toujours parti de zéro, non de quelque chose de construit.

Le budget européen repose sur les ressources des États membres et il a les mêmes masses que dans les années 1970. Il faut un gouvernement européen. Le rempart entre les Européens et l'Europe est constitué par les gouvernements nationaux. Depuis 1978 plus de 60 % de projets internationaux ont été votés, or jamais l'euroscepticisme n'a été si fort. En 1970 a été mise en place une union douanière, en 1973 une Europe politique. Les institutions européennes ont été un outil de coordination économique jusqu'à la chute du mur de Berlin. Nous restons un continent d'États.

Difficulté : en 2012 le pacte budgétaire a été signé, or l'année suivante on demande à ne pas le respecter, la règle de droit se respecte. Les Allemands ont l'impression d'avoir été grugés par les Français. Pour les Allemands faire des dettes est une faute. Nous sommes solidaires dans les faits ; pour peser nous devrons devenir solidaires. Le système de la mutualisation de la dette est une escroquerie.

Marie-Noëlle BENJAMIN